



**Monsieur Fernand Etgen**

Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 21 Janvier 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances ainsi qu'à Monsieur le Ministre de la Santé au sujet des indemnisations des pharmacies pour la prestation des services de garde.

Selon nos informations, une récente étude de terrain sur l'introduction d'une indemnisation aux pharmacies pour les services de garde aurait été réalisée par le Ministère de la Santé et un montant pour cette indemnisation aurait déjà été déterminé et soumis au Ministre des Finances pour décision.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de Messieurs les Ministres :

- 1. Monsieur le Ministre de la Santé peut-il nous fournir les détails et conclusions de l'étude de terrain qui a été réalisée au sujet d'une éventuelle indemnisation des pharmacies pour leurs services de garde?**
- 2. Monsieur le Ministre des Finances peut-il confirmer qu'un montant d'indemnisation lui a été soumis pour accord? Dans l'affirmative, à combien ce montant s'élève-t-il?**
- 3. L'indemnisation aux pharmacies de garde pourrait-elle le cas échéant déjà être intégrée au budget de l'État pour l'année 2019 ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Josée Lorsché  
Députée

Marc Hansen  
Député